

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2017

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
POUR L'ANNEE
2017 A
« L'ASSOCIATION
DES AMIS DE MAMA
TOUMANI KONE ».**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :

Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D95_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017 A « L'ASSOCIATION DES AMIS DE MAMA TOUMANI KONE ».

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par l'association « l'Association des Amis de Mama Toumani Koné »,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE l'attribution d'une subvention, d'un montant de 100 € (cent euros), à l'association « L'Association des Amis de Mama Toumani Koné ».

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUL. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

35 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D95_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017